

## CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES COLLEGE 2022-2023

La demande de bourse de collège est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies.

→ Par internet

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au portail scolarité-services du 1er septembre 2022 au 20 octobre 2022 inclus.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder directement au Portail Scolarité-Services

### Scolarité-Services

Pour accéder au, deux possibilités s'offriront à vous :

- **Se connecter avec votre compte EduConnect fourni par le collège.**
- Se connecter avec FranceConnect: le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.



Vous devez avoir ou créer une adresse mail valide pour activer le service.

Si vous avez donné votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

**Se munir de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.**

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire
- une demande de bourse à chaque rentrée.
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Le simulateur de bourse au collège permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et connaître son montant estimé pour cette année.

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

## CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES COLLEGE 2022-2023

<http://bourses-simulateur.education.gouv.fr/College.php>

→ **Format papier**

Si vous rencontrez des difficultés à faire la demande sur internet, vous pouvez déposer un dossier papier au service Gestion/Intendance de l'établissement.

**Pour cela :**

1. Télécharger et imprimer le document suivant, remplissez les pages 3 à 5, vous trouverez également le lien ci-dessous pour remplir en ligne et imprimer par la suite.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11499>

2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :

- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- RIB (BIC/IBAN) au nom du responsable faisant la demande
- Attestation de paiement CAF

3. **Pour les dossiers format papier** : remettre sous enveloppe la demande remplie accompagnée des pièces justificatives au secrétariat de Direction.